



Assemblée Générale Extraordinaire 2019  
de l'Interpro Forêt Bois 64  
- PROCES VERBAL -

**Date** : Le mardi 11 juin 2019

**Heure** : 16h00

**Lieu** : Sauveterre de Béarn

**Présences** : 25 participants dont 17 membres actifs

**Pouvoirs** : 7 pouvoirs

**24 voix / 34 : Quorum atteint**

**Président de séance** : Michel Castan

**Secrétaire de séance** : Pierre Marsan

*Copie de la feuille de présence en annexe*

**Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :**

- Présentation de Fibois Nouvelle-Aquitaine par Christian Ribes, Président
- Approbation du projet d'acte de fusion de l'Association Interpro Forêt Bois 64 au profit de l'Association Fibois Nouvelle-Aquitaine avec effet différé au 31 décembre 2019 à minuit,
- Constatation de la dissolution sans liquidation de l'Association Interpro Forêt Bois 64.
- Pouvoirs au Président à l'effet de signer l'acte de fusion et d'effectuer toutes les formalités requises.

*Remarque : les décisions de l'AG Extraordinaire sont prises au 2/3 des voix des membres présents ou représentés*

**Contact :**

Technopôle Hélioparc K124  
2 Avenue Pierre Angot  
64000 PAU

Port : 06 45 93 06 77  
Mail : foretbois64@outlook.fr

Association loi 1901  
N° NA : W643006651

## **Présentation de Fibois Nouvelle-Aquitaine :**

Par le Président de Fibois NA, Christian RIBES.

Suite à la demande des financeurs régionaux, Fibois Nouvelle-Aquitaine, créée en février 2019, réunira les interprofessions actuelles de Dordogne, Limousin, Poitou-Charentes et des Pyrénées-Atlantiques. Elle aura pour objectif de promouvoir le matériau bois et l'ensemble de la filière régionale, sans distinction entre territoires ou entre essences. La mise en commun des moyens des structures actuelles, en particulier des 14 salariés, avec des profils et des compétences variées et complémentaires permettra de déployer encore mieux l'action interprofessionnelle sur l'ensemble du territoire. L'équipe existante sera renforcée par des recrutements, en premier lieu celui d'un directeur. Christian Ribes insiste également sur l'importance de l'implication des adhérents au niveau local, puisque tous les pôles actuels seront maintenus sous forme d'antenne dans la nouvelle organisation, « Fibois Nouvelle-Aquitaine sera ce que vous en ferez ».

### **Echanges avec la salle :**

Jean-Jacques Chalmeau : L'objectif fixé par la région et la DRAAF de n'avoir qu'une seule tête n'est pas atteint.

CR : L'ex Aquitaine a toujours été soumis à un régime d'exception et effectivement dans l'immédiat il y aura deux interprofessions en Nouvelle-Aquitaine. Cela ne doit pas nous empêcher d'avancer et de faire nos preuves, tout en étant présent à Bordeaux, où il y aura bientôt une implantation Fibois Nouvelle-Aquitaine.

Adolphe Mousques : Comment faire profiter l'ensemble de la filière et des départements des opportunités industrielles de certains territoires ?

CR : Il est crucial de mieux se connaître entre professionnels néo-aquitains et de structurer cette filière à l'échelle de la nouvelle région afin de favoriser l'approvisionnement des industries (exemple des industries pictocharentaises qui importent beaucoup de bois) par du bois régional.

Sven Augier : Il faudrait pousser les travaux de normalisation des bois régionaux pour mieux faire valoir la qualité de nos diverses essences régionales.

Hervé Madéo : La constitution de l'interprofession régionale va dans le bon sens en nous donnant plus de poids pour peser dans le débat, entre autres auprès des propriétaires forestiers. Il faudrait également se rapprocher de autres interprofessions régionales pour aller encore plus vite.

CR : Le réseau France Bois Régions permet d'échanger avec les autres interprofessions et de porter des projets collectifs.

JM Lavie Cambot : Le contexte de la filière bois des Pyrénées-Atlantiques est plus proche de celui de nos voisins du massif Pyrénéen, il eut été plus pertinent de s'associer avec eux.

CR : ce sont les frontières administratives des nouvelles régions qui ont imposé la configuration des nouvelles interprofessions régionales. Mais il pourra y avoir des passerelles avec nos voisins de Fibois Occitanie sur des actions spécifiques.

### **Contact :**

Technopôle Hélioparc K124  
2 Avenue Pierre Angot  
64000 PAU

Port : 06 45 93 06 77  
Mail : foretbois64@outlook.fr

Association loi 1901  
N° NA : W643006651

## Présentation de l'acte de fusion :

L'acte de fusion a été transmis à tous les adhérents par courriel électronique en même temps que la convocation. Il peut être résumé très succinctement par les points suivants :

- « Le patrimoine de l'absorbée sera dévolu à l'absorbante dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation de la fusion au 31 décembre 2019 à minuit, il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à l'absorbée à cette date, sans exception ;
- L'absorbante deviendra débiteur des créanciers de l'absorbée aux lieux et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.
- Les membres de l'association absorbée acquerront automatiquement la qualité de membres de l'association absorbante. »

Apports nets des quatre structures dans le cadre de la fusion :

- IFB 64 : 19 872 €
- Interbois Périgord : 106 003 €
- Futurobois : 113 220 €
- Boislim : 171 158 €

### Questions :

Sven Augier demande à préciser la formule qui figure dans le préambule de l'acte à la fin de l'objet de Fibois NA : « L'association pourra aussi engager toute action définie dans l'article 632-1 du Code Rural. »

JP BAUCOU : l'article 632-1 est celui qui définit l'objet d'une interprofession au sens du Code rural, il est consultable en ligne sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)

Bruno Salomon : Quid de l'harmonisation des salaires dans le cadre de la fusion

CR : Il faudra effectivement gérer l'harmonisation des salaires. Il est prévu de faire un audit social pour travailler sur ces questions, le recrutement d'un directeur/directrice général(e) permettra également d'initier ces travaux.

## Vote des résolutions :

### Première résolution :

**Approbation du projet d'acte de fusion de l'Association Interpro Forêt Bois 64 au profit de l'Association Fibois Nouvelle-Aquitaine avec effet différé au 31 décembre 2019 à minuit,**

Vote : 2 abstentions – 22 voix pour – **Adoption par l'AG**

### Deuxième résolution :

**Constatation de la dissolution sans liquidation de l'Association Interpro Forêt Bois 64.**

Vote : 2 abstentions – 22 voix pour – **Adoption par l'AG**

### Contact :

Technopôle Hélioparc K124  
2 Avenue Pierre Angot  
64000 PAU

Port : 06 45 93 06 77  
Mail : [foretbois64@outlook.fr](mailto:foretbois64@outlook.fr)

Association loi 1901  
N° NA : W643006651

**Troisième résolution :**

**Pouvoirs au Président à l'effet de signer l'acte de fusion et d'effectuer toutes les formalités requises.**

Vote : 2 abstentions – 22 voix pour – **Adoption par l'AG**

**Suite à l'épuisement de l'ordre du jour la séance est levée à 17h00**

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Fait à Pau le 20 juin 2019,

Le Président de séance,

Michel Castan, Président

Le Secrétaire de séance,

Pierre Marsan, Vice-Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Castan', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Contact :**

Technopôle Hélioparc K124  
2 Avenue Pierre Angot  
64000 PAU

Port : 06 45 93 06 77  
Mail : foretbois64@outlook.fr

Association loi 1901  
N° NA : W643006651